

Thème : **Atelier de travail**, dimanche 27 juin.

Protocole de suivi des espèces prioritaires

Par Anne-Laure Gourmand¹ et Cédric Vanappelghem²

1 Muséum national d'Histoire naturelle, Vigie-nature, UMR 7204 CERSP, gourmand@mnhn.fr

2 Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, cedric.vanappelghem@espaces-naturels.fr
et Société française d'odonatologie

Mots clefs : SUIVI, ODONATES, TENDANCE, FRANCE

Keywords: MONITORING, ODONATA, TREND, FRANCE

Résumé : Nous reprenons ici les notes de l'atelier concernant le programme de suivi des Odonates en France. Les bases de l'élaboration du programme sont jetées en s'inspirant de l'expérience du programme néerlandais.

Abstract: Minutes of the workshop about the French Dragonfly monitoring scheme are summarized. The bases of this project are laid in accordance to the experience of the Dutch Monitoring Scheme.

L'atelier avait pour but de proposer une réflexion sur la mise en place concrète du programme SONEP (Suivi Odonatologique National des Espèces Prioritaires) de la Société française d'Odonatologie. En 2008, quelques membres de la SFO se sont rendus au colloque organisé par Dutch Butterfly Conservation, qui avait pour thème le suivi des populations d'Odonates en Europe et célébrait les 10 ans de mise en œuvre de leur suivi national. L'objectif de ce colloque était d'évaluer la possibilité de mettre en place un indice d'évolution des populations européennes sur la base des programmes nationaux, les Néerlandais se proposant d'aider les pays qui souhaitent lancer des programmes de suivi (voir Lettre des sociétaires n° 48). A cette époque, des premiers contacts ont été établis avec l'équipe de Vigie-Nature (Muséum national d'histoire naturelle - Unité mixte de recherche « Conservation des espèces, restauration et suivi des populations ») pour développer un partenariat sur ce projet. L'accueil était déjà très favorable.

En 2009, la rédaction du Plan national d'action en faveur des Odonates (PNAO), dont l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et la SFO étaient opérateurs, a permis d'y intégrer le projet d'un suivi national des Odonates. Le plan national a été validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature en juin 2010. L'action 10 du PNAO prévoit ainsi de lancer un programme de suivi des populations d'Odonates concernant toutes les espèces et un programme spécifique sur chaque espèce prioritaire.

Le partenariat entre la SFO et le MNHN semble tout naturel concernant ce projet. Cette équipe possède une expérience dans l'animation et la co-animation de programmes de suivi de la biodiversité, que ce soit pour le grand public, les naturalistes ou les gestionnaires d'espaces naturels ou urbains.

Le protocole néerlandais, mis en œuvre depuis 1999, nous a servi de base de discussions lors de la table ronde pour réfléchir à l'adaptation française.

Ainsi, les premières réflexions proposées sont : - de réfléchir sur la possible déclinaison du protocole néerlandais ; - de décliner le protocole pour s'adapter aux attentes des différents publics (naturalistes, gestionnaires et grand public) ; - de poursuivre les contacts avec les pays, provinces et régions ayant de l'expérience dans les programmes de suivi des Odonates : Grande-Bretagne, Catalogne, etc.

La perspective proposée est de créer un groupe de travail pour construire un protocole durant l'hiver 2010-2011, puis de le tester sur une région en 2011 (Nord-Pas-de-Calais et d'autres si possible). L'objectif sera de le déployer ultérieurement dans les autres régions.

Suite aux discussions de l'atelier, l'assemblée est favorable à ce projet avec quelques remarques et conditions :

- le développement vers le grand public n'est pas souhaité dans le cadre du partenariat avec la SFO ;
- une question se pose sur la non prise en compte de l'autochtonie des espèces. Cette interrogation devra être creusée lors des réflexions sur le protocole ;
- un groupe de travail formé de volontaires recevra régulièrement les informations concernant ce projet et participera à la construction du protocole ;
- un rapprochement avec les gestionnaires d'espaces sera programmé au cours de la réflexion.

Compte rendu de présentation de poster

Résumé du poster :

Les Libellules endémiques de la Nouvelle-Calédonie

Par Daniel GRAND

Impasse de la Voûte, 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or

Située 1600 kilomètres au nord-est de l'Australie, la Nouvelle-Calédonie appartient géographiquement aux îles de l'océan Pacifique, mais son odonotofaune se rattache nettement au cortège australasien (Australie, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Zélande et Tasmanie).

Actuellement, 56 espèces de libellules ont été recensées de l'île et 25 (plus de 44%) sont des espèces endémiques strictes ou élargies aux archipels voisins. Parmi les 8 familles actuellement présentes sur l'île, les Isostictidae (4 espèces), les Megapodagrionidae (6 espèces) et Synthemiidae (8 espèces) ne sont composées que d'endémiques, tandis que l'endémicité est bien moins prononcée chez les Coenagrionidae (une seule espèce), les Aeshnidae (2 taxons), les Corduliidae (2 espèces) et les Libellulidae (2 taxons). Parmi Les 25 libellules endémiques, 19 sont plus ou moins forestières et inféodées à des ruisseaux, trois se rencontrent sur des plans d'eau et deux autres fréquentent indifféremment des eaux stagnantes ou courantes. Enfin, l'habitat larvaire de *Metaphya elongata* (Corduliidae) est toujours inconnu.

Les menaces qui pèsent sur les espèces endémiques de Nouvelle-Calédonie sont essentiellement la déforestation et, localement, la dégradation et la pollution des biotopes.
